

Une chose est certaine, c'est que la solution des arbitres doit être rejetée. Il appartient au Parlement canadien, et à lui seul, de régler les questions de compromis d'une pareille gravité. M. McKenzie, dont le court passage au pouvoir semble n'avoir été pour lui et son parti que l'occasion depuis longtemps convoitée d'amoindrir le reste du Canada au profit d'Ontario, M. McKenzie, disons-nous, avait rêvé d'asseoir sur des bases séculaires la prééminence de sa province par une large accession de territoires : rendons-lui cette justice que lui et son parti avaient bien pris leurs mesures. Seulement, un tout petit incident est venu détruire cet échafaudage longuement et patiemment construit, ils ont dépassé le but en voulant trop prouver. Forcés par la logique inexorable des faits, ils n'ont pas su s'arrêter dans le chemin rapide des conclusions, et ils ont été forcés de conclure au-delà des sages limites de la prudence.

C'est une grande maxime en politique et en littérature de savoir s'arrêter à temps et de ne rien surfaire, pas plus son propre talent que les meilleures et les plus belles conceptions.

Les arbitres ont eu peur des conclusions du plaidoyer de M. Mills ; d'un autre côté, la sage interprétation du gouvernement de 1871 ne leur paraissait pas assez libérale ; que faire ? Ils se sont souvenus de la devise *in medio tutissimùm* ; et bravement, sans examen sérieux, sans mission apparente, ils ont pris sur eux de trancher la difficulté par un moyen terme et de fixer une frontière à laquelle nul n'avait songé, qui n'est appuyée sur aucune preuve légale ou historique, que personne n'avait demandée et qui a provoqué une stupéfaction générale.

Quel était le devoir du gouvernement général en présence de pareils faits ? Ou plutôt, quelle attitude devait prendre le Parlement du Canada en face d'un empiètement aussi manifeste de sa prérogative suprême ? Les débats provoqués par la résolution-Dawson nous l'ont montré, et c'est cette attitude dont nous revendiquons ici la dignité royale et la haute sagesse politique.

La confédération canadienne a été essentiellement un traité, un pacte fait entre le Haut-Canada, le Bas-Canada,